

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JOSEPH GIRARD

Sur les récentes publications statistiques de la république de Pologne

Journal de la société statistique de Paris, tome 73 (1932), p. 28-31

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1932__73__28_0

© Société de statistique de Paris, 1932, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

III

VARIÉTÉ

Sur les récentes publications statistiques de la République de Pologne.

Antique nation au passé chargé de gloire, la Pologne, ressuscitée de ses cendres, a voulu sans tarder prouver à l'univers qu'elle disposait de tous les éléments nécessaires, non seulement à sa stabilité politique et financière, mais aussi au développement systématique et rapide de son influence dans le Monde. D'où les rigoureuses analyses, auxquelles elle a décidé de procéder, de sa situation démographique, sociale, économique, d'une part en organisant l'admirable exposition de Poznan, qui a connu il y a deux ans un si grand succès, et, d'autre part, en faisant procéder à de méthodiques inventaires de ses ressources par les techniciens de son Office central de Statistique, chargé ensuite d'en assurer la publication.

La belle activité de l'Office a été, ici même, maintes fois évoquée.

S'appliquant à tous les domaines : statistique générale, marché du travail, prix de gros et prix de détail, commerce extérieur, exploitation rurale et politique foncière, élevage et abatage du bétail, etc., elle a conduit à l'édition d'innombrables travaux : annuaires, bulletins et revues, atlas. On aura une idée de l'ampleur et de la précision de ses productions en rappelant que le seul répertoire des localités de la République polonaise, publié à la suite du premier recensement général, représente un ouvrage de quinze volumes, dont chacun embrasse un département.

* * *

Parmi les publications les plus récentes, il convient de signaler un très important fascicule consacré au premier recensement général de la République polonaise, auquel il a été procédé le 30 septembre 1921. On se rappelle peut-être que le régime des recensements de population est réglé, en Pologne, par la loi du 21 octobre 1919, modifiée le 13 mai 1921, et qu'aux termes de ces textes, les recensements obligatoires doivent se succéder suivant un rythme, non point quinquennal comme dans nombre d'autres pays, mais décennal. Comme le second recensement est prévu pour la fin de la présente année 1931, le Gouvernement polonais, pour s'assurer qu'il sera effectué de la manière la plus rationnelle, a cru devoir mettre à la disposition des autorités chargées d'y présider, un recueil complet des formulaires et instructions établis lors du premier recensement de 1921, formulaires et instructions complétés, bien entendu, dans la plus large mesure utile.

A la vérité, si la loi du 21 octobre 1919 a réglé le statut proprement dit des recensements généraux, c'est dans un arrêté du Conseil des Ministres en date du 9 juin 1921 qu'on trouve la véritable base juridique de tous les dénóm-

brements accessoires auxquels il fut procédé en liaison avec le premier recensement général : dénombrements des logements, des bâtiments ou immeubles, des exploitations agricoles et forestières, des animaux de ferme, etc.

Les précautions les plus minutieuses sont prises pour assurer la sincérité des déclarations et garantir le secret de ces dernières ; mais des sanctions pénales sérieuses sont prévues pour éviter les abstentions.

Il faut louer les Pouvoirs publics polonais et, en particulier, l'Office central de Statistique, de ne pas avoir borné leur activité à une organisation administrative allant jusqu'aux plus infimes détails, mais de s'être attachés à expliquer au public lui-même la portée des opérations entreprises : une proclamation a été adressée à tous les citoyens par le Président et les Vice-Présidents de la Diète Constitutionnelle ; une brochure intitulée : « A quoi sert le recensement ? » a été largement diffusée ; la presse quotidienne a publié enfin toute une série d'articles documentaires. C'est là de bonne besogne.

* * *

Mais un autre document vient de paraître, de proportions beaucoup plus réduites, qui offrira pour le public un intérêt pratique bien plus direct. C'est le *Petit Annuaire statistique de la Pologne* dont la première édition (1930) a été rapidement épuisée et qui donne, dans ses trois secondes éditions (1931) en langue polonaise, en langue française et en langue anglaise, sous la forme parfaitement maniable d'un simple carnet de poche, un ensemble de renseignements fort attachants.

On doit féliciter M. Edouard Szturm de Sztrem, Directeur de l'Office central de Statistique, et ses collaborateurs : MM. Stéphane Szulc, Jean Piekalkiewicz, Ignace Kräutler et Alexandre Ivanka, de ce petit tour de force technique.

Il ne saurait, bien entendu, être question de résumer ici cet Annuaire, qui se feuillette avec un si vif intérêt et qui, notamment, traite tour à tour de la situation géographique, administrative, démographique de la Pologne, de la propriété foncière, de l'activité économique, agricole, minière, industrielle, ferroviaire et commerciale du pays, du mouvement des prix, de la situation du crédit, de la statistique sociale, de la vie intellectuelle, de l'hygiène générale et des Administrations publiques, Justice, Finances et autres.

Qu'il soit permis seulement de mettre en évidence les deux faits essentiels que cette publication fait apparaître.

Le principal est constitué évidemment par la continuité et l'ampleur du développement de la population de la Pologne. Le territoire de la République comptait, au recensement de 1921, 27 millions d'habitants ; aujourd'hui, à défaut d'un recensement récent, les évaluations serrées auxquelles on a procédé font ressortir l'ordre de grandeur de la population à plus de 34 millions d'âmes, c'est-à-dire que la densité au kilomètre carré est passée en dix années de 70 à 80 unités, dépassant nettement la densité moyenne française, qui est actuellement de l'ordre de grandeur de 75.

Dans ce mouvement, il convient de faire une place particulière au rapide accroissement des cités. En 1921, il n'y avait guère que six villes polonaises

comptant plus de 100.000 habitants; il n'y en a aujourd'hui pas moins de douze, savoir :

Varsovie	avec	1.115.000	habitants.
Lodz	avec	606.000	—
Poznan	avec	248.000	—
Lwow	avec	212.000	—
Wilno	avec	209.000	—
Katowice	avec	131.000	—
Lublin	avec	122.000	—
Bydgoszcz	avec	118.000	—
Czestochowa	avec	114.000	—
Sosnowiec	avec	102.000	—
Bialystok.	avec	100.000	—

Qu'on rapproche ces chiffres des effectifs de population des mêmes villes à la fin du siècle dernier et l'on verra que la plupart d'entre elles ont doublé, certaines ayant même triplé ou quadruplé (Cracovie ne comptait que 91.000 habitants en 1900, Lublin 46.000 en 1897, Czestochowa 41.000 en 1897 et Katowice 32.000 en 1900).

Voilà, certes, des résultats qui satisferaient les tenants de la vieille et trop facile doctrine de Malthus donnant à la race humaine une fécondité naturelle si grande qu'en temps de paix et de prospérité normale elle devrait doubler tous les 25 ans. Si ce n'est point ici le lieu de faire la critique d'une théorie aussi simpliste, on peut noter ces cas de développement extraordinairement rapide de villes polonaises, causé, est-il besoin de le souligner, non seulement par l'accroissement de la natalité, mais aussi par un apport appréciable de population extérieure.

L'autre fait essentiel que le Petit Annuaire met en évidence est le développement du nouveau port polonais de Gdynia ou, mieux encore, des deux ports voisins de Gdynia et de Dantzig.

On nous pardonnera de reproduire ici partiellement le tableau qui donne, à cet égard, des renseignements vraiment caractéristiques.

Entrées

Années	Gdynia			Dantzig			Ensemble des deux ports		
	Nombre de navires	Tonnage net en milliers de tonnes de registre	Cargaison en milliers de tonnes	Nombre de navires	Tonnage net en milliers de tonnes de registre	Cargaison en milliers de tonnes	Nombre de navires	Tonnage net en milliers de tonnes de registre	Cargaison en milliers de tonnes
1913	·	·	·	2.910	925	1.234	2.910	925	1.234
1926	298	205	·	5.967	3.432	641	6.265	3.637	641
1928	1.108	985	190	6.198	4.045	1.832	7.306	5.030	2.022
1930	2.238	2.031	506	6.078	4.143	1.091	8.316	6.174	1.597

Sorties

1913	·	·	·	2.855	937	878	2.855	937	878
1926	303	208	414	5.903	3.396	5.660	6.206	3.604	6.074
1928	1.098	974	1.767	6.183	4.027	6.788	7.276	5.001	8.550
1930	2.219	2.015	3.122	6.086	4.143	7.122	8.305	6.158	10.244

Que faut-il conclure de ces tableaux si instructifs?

Assurément que l'état de choses nouveau créé par le Traité de Versailles,

en donnant à la Pologne un accès à la mer et la possibilité d'y installer un grand port purement polonais, est loin d'avoir sacrifié les intérêts du port de Dantzig, puisque, malgré ce concurrent nouveau et à courte distance de celui-ci, Dantzig a vu le tonnage de ses entrées passer, en 17 ans, de 925.000 tonnes à 4.143.000, et celui de ses sorties de 937.000 tonnes à 4.143.000 tonnes.

Bien plus, l'Allemagne elle-même a directement bénéficié de ce formidable développement, puisque le tonnage net transporté par le pavillon allemand est passé, de 1925 à 1930, de 1.237.000 tonnes à 2.052.000 tonnes pour Dantzig et de 8.000 tonnes à 537.000 tonnes pour Gdynia. A Dantzig, le pavillon allemand, comme cela est tout naturel, reste de beaucoup le plus favorisé et, à Gdynia, il se place en troisième ligne, aussitôt après les pavillons suédois et polonais.

Il semble que, si les parties en cause — *toutes* les parties en cause — méditaient ces chiffres d'une manière impartiale, elles y trouveraient un encouragement à reconnaître la solidarité de leurs intérêts et à affermir une collaboration susceptible d'être particulièrement féconde pour la paix de l'Europe.

Joseph GIRARD.
